

Communiqué de la présidence

Examens du LANSAD Anglais le 21 mai 2015

Mercredi 20 mai : A l'origine de l'annulation de ces examens, un problème technique de double réservation d'amphithéâtre :

- les examens LANSAD Anglais sont programmés et utilisent l'ensemble des amphithéâtres de l'université (notamment le 8). Parallèlement, les étudiants du DAEU ont été convoqués par la Formation Continue dans l'amphi 8 sans que la cellule Gestion des Salles en autorise expressément l'utilisation. La demande avait été transmise à la Gestion des salles par le secrétariat du DAEU mais la demande n'a pas été traitée. Un défaut de transmission d'information est donc à l'origine du problème.

- Face à cette situation, une réunion de crise a eu lieu le mercredi à 15h entre le VP CFVU, le directeur de la Scolarité, la responsable de la Gestion des salles, le secrétariat du DAEU et l'administration du DEMA. A l'issue de cette réunion, la priorité a été donnée par le VP CFVU de maintenir l'ensemble des examens aux jours et heures prévus sur les convocations, quitte à modifier le lieu d'examen pour les 400 étudiants du LANSAD qui devaient composer en amphi 8 : les épreuves du DAEU ont été regroupées dans ce seul amphi 8 et les examens d'anglais répartis dans des salles de l'Arche pour la journée du jeudi 21 mai.

- Cependant, l'équipe pédagogique du DEMA, absente de cette réunion et informée à 17h, n'a pas validé ces dispositions pour des raisons techniques, d'acoustique et de surveillance des salles de repli (il s'agit d'une épreuve de compréhension orale nécessitant du matériel de sonorisation et une surveillance spécifique). Elle a annulé à 20h l'ensemble des deux épreuves du 21 mai (ANA2B0LX et ANB1B0LX), pour l'ensemble des étudiants (2800) et a procédé à la mise en ligne de cette information sur l'ENT étudiant.

Jeudi 21 mai

- Une nouvelle réunion s'est tenue à 14h30, en présence du VP CFVU, le directeur de la Scolarité, la Gestion des salles, l'administration du DEMA et les enseignantes responsables des UE d'anglais concernées, le vice-président étudiant et la directrice de cabinet. Différentes solutions ont été examinées, en tenant compte d'un certain nombre de contraintes, notamment l'impossibilité de reporter ces épreuves sans remettre en cause le bon déroulement de la fin de l'année universitaire (lancement de la compensation, calendrier de la session 2).

- La solution acceptée par tous, a été de valider les deux UE à 10/20 tout en laissant la possibilité à chacun de venir passer l'épreuve dans le cadre de la session de « rattrapage », fin juin (session 2). Cette solution avait pour avantage de permettre à tous une validation des UE, quelle que soit leur situation, mais il s'agissait d'une note par défaut, ne tenant pas compte des résultats obtenus en cours de semestre. Cet inconvénient était contourné par la possibilité de participer à la session 2 : en cas de note inférieure à 10/20, la meilleure des deux notes était conservée.

- Suite à cette décision, les étudiants concernés ont été informés via leur ENT (message communiqué par la Scolarité).

Vendredi 22 mai

Des étudiants concernés par l'annulation des épreuves ont contacté certains médias (locaux et nationaux) pour faire part de leur mécontentement quant à la solution proposée. Est pointée notamment la difficulté pour certains d'entre eux de venir passer l'épreuve lors de la session 2.

Mardi 26 mai

- Une réunion est organisée à 8h30 entre la VP CA, la directrice de cabinet, la direction de la scolarité, l'équipe pédagogique et administrative du LANSAD anglais, la directrice du DEMA et la RAF de l'UFR LLCE. Des pistes ont été évoquées pour répondre au mieux aux demandes des étudiants concernés. Aucune décision n'a été actée dans l'immédiat, dans l'attente d'une discussion en CA.

- A l'issue du CA, des représentants étudiants ont souhaité intervenir pour demander qu'une solution alternative soit proposée. Une rencontre est prévue le lendemain et une invitation à participer est envoyée aux élus étudiants au CA, à la direction de la scolarité, à l'équipe pédagogique et administrative du LANSAD anglais.

- Une conférence de presse se tient à la mi-journée à l'université.

Mercredi 27 mai

- Cette nouvelle rencontre est organisée à 8h30 en présence des représentants élus au CA, d'étudiants concernés par l'annulation des épreuves, de la RAF de l'UFR LLCE, de la VP CA, de la directrice de cabinet et de la direction de la scolarité.

- Lors de cette réunion, la solution suivante pour valider les UE est retenue :

- report de la note du premier semestre pour tous les étudiants, qu'ils soient inscrits en contrôle terminal ou en contrôle continu.

- Si l'étudiant a obtenu moins de 10/20 au S1, il obtiendra automatiquement la note de 10/20 à l'UE au S2, comme prévu initialement.

- concernant la session 2 : tout étudiant a le droit de venir composer en session de rattrapage à l'UE d'Anglais du second semestre. Cette disposition s'applique quel que soit la note du second semestre en Anglais ou son régime de contrôle des connaissances. Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 lors de cette épreuve ne seront pas pénalisés et obtiendront malgré tout 10/20 par défaut. A l'issue de cette épreuve de rattrapage, la meilleure des deux notes entre celle attribuée en session 1 et celle obtenue en session de rattrapage sera conservée pour le calcul de la moyenne du semestre.

- Pour ne pas pénaliser les dossiers universitaires, la note obtenue à l'UE concernée en session de rattrapage sera indiquée en session 1 sur le relevé de notes.